



(*) Seuls les projets visant des victimes de violence familiale peuvent bénéficier d'une subvention bonifiée dans le cadre du PHAQ

- Cette trajectoire-type peut s'appliquer aux 3 stratégies de développement de logement social :
1. Achat-réno (d'immeubles locatifs résidentiels)
 2. Transformation-recyclage (d'immeubles non résidentiels ou partiellement non résidentiels pour les convertir en logements)
 3. Construction (avec ou sans l'acquisition d'un immeuble)

¹ Cet outil ne se veut pas exhaustif, il vise à fournir, à l'accompagnateur du Réseau de la santé, des repères quant aux principales étapes du développement d'un projet de logement social et communautaire financé par le PHAQ (Programme habitation abordable Québec). Pour l'information détaillée, consulter [le cadre normatif du PHAQ](#) et [le cadre normatif du PFH](#) (Prêt dans le cadre du Programme de financement en habitation dans le cas seulement où le projet a déjà été retenu dans le cadre du PHAQ).